

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 06 Novembre 2023

L'an 2023 et le 6 Novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire

Présents : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, JOYEUX Pascale, MEYER Katy, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, GEORGET Frédéric, MATHAULT Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUBOIS Nathalie à Mme COURTOIS Corinne, MORAND Laetitia à Mme JOYEUX Pascale

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 30/10/2023

Date d'affichage : 30/10/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE VIERZON
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. MATHAULT Bernard

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Créations d'agents recenseurs - D2023_11_54

Redevance d'occupation du domaine public - D2023_11_55

Convention de mandat de gestion France Loire - D2023_11_56

Fonds de solidarité logement pour les années 2023,2024 et 2025 - D2023_11_57

Décision du maire agissant par délégation du conseil municipal – Compte rendu depuis le dernier conseil municipal

En application de la délibération D2020_05804 du 27 mai 2020 et de la délibération D2020_07_02 du 01 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Madame le Maire pour exercer un certain nombre de délégation, conformément aux articles L 2122-22, L 2122-23, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, des décisions que Madame le Maire a été amenée à prendre depuis le dernier Conseil Municipal en date du 04 septembre 2023 .

Décision n° 134 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant l'achat de produits d'entretien pour les bâtiments communaux, d'un montant de 1 948,21 € TTC.

Décision n° 135 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant l'achat de brochures et tickets d'entrée pour l'évènement Jardin Passions, d'un montant de 511,20 € TTC.

Décision n° 136 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant l'achat de panneaux signalétiques, d'un montant de 1 710,00 € TTC.

Décision n° 137 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant l'achat de blouses pour le centre multi accueil, d'un montant de 56,86 € TTC.

Décision n° 138 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant l'achat de couches pour le centre multi accueil, d'un montant de 571,14 € TTC.

Décision n° 139 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant l'achat de fournitures électriques pour le câblage des volets roulants du centre multi accueil, d'un montant de 214,76 € TTC.

Décision n° 140 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant l'achat de câbles électriques pour le centre multi accueil et l'accueil de loisirs, ainsi que l'achat de fournitures électriques pour le câblage des volets roulants du groupe scolaire, d'un montant de 644,78 € TTC.

Décision n° 141 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant l'achat de fournitures de loisirs créatifs pour l'accueil de loisirs des vacances de Toussaint, d'un montant de 426,96 € TTC.

Décision n° 142 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant l'achat de livres pour la classe de GS/CP, d'un montant de 77,50 € TTC.

Décision n° 143 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant l'achat de papèterie pour la classe de GS/CP, d'un montant de 125,48 € TTC.

Décision n° 144 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant l'achat d'un portillon et fournitures pour la clôture du centre multi accueil, d'un montant de 1 209,20 € TTC.

Décision n°145 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant le transport scolaire au stade des Verdins à Saint-Doulchard, pour un montant de 117,00 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal du conseil municipal du 04 septembre 2023.

Créations d'agents recenseurs

réf : D2023 11 54

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la Commune de Berry-Bouy organise le recensement de la population 2024 qui aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

Pour réaliser les opérations de recensement, Madame le Maire rappelle la nécessité de créer trois postes d'agents recenseurs à temps non complet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide la création de trois emplois d'agents recenseurs, à temps non complet, pour la période du 18 janvier jusqu'au 17 février 2024 inclus, afin de réaliser les opérations du recensement de la population.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Redevance d'occupation du domaine public

réf : D2023 11 55

Vu la délibération n°02_12_2019 concernant la redevance d'occupation du domaine public concernant les commerces ambulants alimentaires sur la commune,

Vu la délibération n°D2022_10_06 concernant la reconduction des tarifs concernant la redevance d'occupation du domaine public

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de reconduire les tarifs concernant la redevance d'occupation du domaine public par tacite reconduction.

Il est proposé trois tarifs :

- annuel : 100€
- semestriel : 50€
- à la journée : 10€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve les tarifs proposés à compter de ladite délibération et par tacite reconduction
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Convention de mandat de gestion France Loire

réf : D2023 11 56

Aux termes d'un acte en date du 21 mars 2000, la Commune de BERRY-BOUY a donné à bail à construction pour une durée de 23 ans, à la SA HLM de Bourges et du Cher (devenue ensuite Jacques Coeur Habitat) un terrain d'une superficie de 1 266 m² sur lequel la structure a construit 3 pavillons de type 4 situés 19-20-21 Allée de l'Orée du Val d'Yèvre.

Aux termes d'un acte en date du 13 juin 2016, Jacques Coeur Habitat a cédé sa branche d'activité au profit de France Loire, en ce compris les droits aux baux à construction.

Par suite de l'expiration du bail à construction le 20 mars 2023, la propriété des 3 logements de type 4 situés 19-20-21 Allée de l'Orée du Val d'Yèvre, cadastrés section AC n° 248, dont la description figure en annexe aux présentes, est revenue à la Commune à compter rétroactivement du 21 mars 2023.

Afin de régulariser la période qui court depuis cette date, France Loire propose de conclure avec la commune de Berry-Bouy sur l'année 2023, un mandat de gestion à effet rétroactif avec réédition des comptes et notamment des sommes perçus pour la commune pour le compte de la commune en fin d'année.

France Loire présente à la commune de Berry-Bouy, les possibilités suivantes :

- Poursuivre la gestion locative de ces logements dans le cadre d'un mandat de gestion d'une durée de 3 ans reconductibles, pour le compte de la commune.

Une mission de type A, dite de gestion locative :

France Loire percevra une rémunération trimestrielle égale à 6% HT du montant trimestriel des sommes mises en recouvrement

Une mission de type B, dite de gestion immobilière, liée uniquement aux grosses réparations et aux travaux de gros entretiens (travaux d'entretien courant exclu). France Loire percevra une rémunération égale à 5% H.T. du montant TTC des travaux engagés. Cette rémunération deviendra exigible dès la constatation de l'achèvement desdits travaux.

Cette rémunération sera exigible les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année, sur présentation d'une facture établie par le Mandataire.

Madame le Maire, pour information présente aux membres du conseil municipal, les éléments reçus ce jour par France Loire.

Loyers perçus mensuellement : (mandat A) : 6% de rétribution au bailleur

	Loyer + charges actuels HT	Loyer à la relocation HT et HC
Logement 19 (ref 115160)	612.58€	692.97€
Logement 20 (ref 115161)	557.66€	692.97€
Logement 21 (ref 115162)	692.97€	692.97€
Somme des loyers mensuels	1863.21€	2078.91€
6% des sommes à verser au bailleur	111.79€	124.73€

Travaux des 3 logements : (mandat B) : 5 % des travaux engagés de rétribution au bailleur

	Sur 5 dernières années		Sur 1 an	
	Pour les 3 logements	Pour 1 logement	Pour les 3 logements	Pour 1 logement
Travaux engagés par France Loire	12 978.37€	4 326.12€	2 595.67€	865.22 €
5%des sommes à verser au bailleur	648.92€	216.31€	129.78€	43.26 €

Durée de la convention :

La présente convention prend effet rétroactivement au 21 mars 2023 jusqu'au 31 décembre 2023. A défaut de dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 30 novembre 2023, elle se renouvellera au 1^{er} janvier 2024, par tacite reconduction pour une durée de trois années, avec possibilité de résiliation annuelle par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, avant le 30 septembre de chaque année.

Compte tenu des éléments transmis, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de se positionner sur le modèle de mandat de gestion (soit A ou B ou A + B)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres de conseil municipal :

- Optent pour le mandat de gestion (A+ B) soit : mission dite de gestion locative plus mission dite de gestion immobilière
- Autorisent Madame le Maire à informer France Loire de la décision prise par les membres du conseil municipal

logement pour les années 2023,2024 et 2025

réf : D2023 11 57

Madame le Maire informe qu'une convention est établie entre le département du Cher et la commune de Berry-Bouy pour la contribution au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL) qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal la participation de la commune à hauteur de 150 euros pour l'année 2023.

Pour les années 2024 et 2025, la commune de Berry-Bouy s'engage à verser une participation financière de 150 euros par an.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de contribuer au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 150 € pour les années 2023, 2024 et 2025,
- dits que les crédits sont inscrits au budget 2023 et seront à inscrire au budget 2024 et 2025
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents concernés.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Point Ressources Humaines
- Repas des aînés
Le repas des aînés aura lieu le 25 novembre 2023 à 12h00 à la salle des fêtes pour toutes personnes de 68 ans et plus.
Le repas sera réalisé par « La Table d'Olivier » de Vierzon
Une animation musicale aura lieu pendant ce repas.
Concernant les colis de fin d'année, ils seront distribués le 20 décembre 2023, à la salle des fêtes pour les personnes de 75 ans et plus n'ayant pas participées au repas des aînés.
- Retour réunion SDE18/CITEOS
Pour faire suite à la réunion qui a eu lieu en mairie avec le SDE18 et Citéos, et suite à différentes contraintes techniques et administratives, l'extinction de l'éclairage public prévue initialement ne peut pas être effectuée dans des conditions cohérentes.
En l'occurrence, cette extinction totale sur la plage horaire de 23H00 à 5H00 est définitivement abandonnée.
Tous les luminaires actuels seront remplacés par des LED courant le premier semestre 2024 et à partir de cette date sera mis en place une baisse de la luminosité de 80% sur tout le réseau d'éclairage public de la commune.
- Suivi du dossier CIT Géothermie
Le dossier est piloté par le CIT (Cher Ingénierie du Territoire).
Actuellement, le programme de l'opération est en cours de finalisation pour ensuite lancer la consultation de maîtrise d'œuvre.
L'objectif de la fin des travaux est prévu pour le premier semestre 2025.
- Différents courriers reçus par les administrés ont été évoqués.
- Cérémonie du 11 novembre 2023 :
Messe à l'église de Marmagne à 10h30

Rassemblement devant la Mairie à 11h30 pour dépôt des gerbes aux monuments aux morts

Séance levée à 19h45

En mairie, le 07/11/2023
Le Maire
Bernadette GOIN-DEMAI

le secrétaire de séance
Bernard MATHAULT

